

COMMUNE DE FROENINGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FROENINGEN SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016

Sous la présidence de Georges HEIM, maire

Présents : Dolorès ALLENBACH, Georges CLAERR, Marie DORI, Jean-Marc EBMEYER Michel HARTMANN, Guylaine ILLAN, Jean-Claude KLEIN, Déborah MARTINS, Catherine MERKLE, Yves SCHUELLER, Sonia WERTH et Frédéric ZIMMERMANN

Absent excusé et non représenté :

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Fanny HEIM à Sonia WERTH
Franck ROMANN à Georges HEIM

Le conseil municipal désigne Catherine MERKLE secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2016
- 2.- Travaux
- 3.- Programme des travaux- Prévision des coupes ONF
- 4.- Urbanisme
- 5.- Rapport d'activité de la CCSI
- 6.- Rapport annuel sur l'Eau
- 7.- Groupement de commande pour le curage des tabourets siphons
- 8.- Divers

Le maire ouvre la séance à 19 heures



POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2016

Les procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 7 septembre 2016 n'appellent pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – TRAVAUX

➤ RENOVATION DE L'ÉGLISE :

L'échafaudage a été contrôlé mercredi 5 octobre, en présence du maire, par le responsable de l'APAVE. Cet échafaudage est non conforme. Il a été demandé à l'entreprise de prendre toutes les précautions afin que les employés ne soient pas en danger. Toutefois l'entreprise Gardère a poursuivi ses travaux avec la mise en place des pierres du sous-bassement. A ce jour, le sous-bassement est terminé.

➤ LOTISSEMENT « Hinter den Gaerten » :

Les travaux d'enfouissement de la ligne électrique sont en passe d'être terminés pour un coût de 24000 € dont 60 % est pris en charge par le syndicat départemental d'électricité. Des micro-coupures ont été constatées pendant les travaux.

Rue de la Synagogue, un fourreau a été enfoui, dans le but d'anticiper les prochains travaux d'enterrement de l'éclairage.

La mise en enrobée devrait avoir lieu dans la semaine du 10 au 15 octobre 2016

➤ ECOLE :

Dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires, il est nécessaire de procéder à des travaux : mise en place des portes sécurisées et des poignées anti-paniques. Une dotation exceptionnelle est prévue par l'Etat. Le maire propose de prendre une délibération pour faire une demande de subvention.

Délibération

Le conseil municipal,

VU la nécessité d'effectuer des travaux de sécurité à l'école

DECIDE

- D'effectuer les travaux s'élevant à la somme de 2 200 TTC et vote le crédit correspondant
- de solliciter l'attribution de la DETR



- d'exécuter les travaux dès leur approbation et l'octroi de la subvention sollicitée
- D'assurer le financement de la part restant à la charge de la commune selon ses fonds propres
- Habilité le maire de FROENINGEN à signer pièces nécessaires à l'exécution des travaux

Le maire précise qu'il faudrait éventuellement revoir la hauteur des grilles d'enceinte de l'école. A cet effet Marie DORI signale qu'elle a vu , dans une commune de la région frontalière, un aménagement adapté aux écoles sans grand travaux et sans dénaturer le site.

Des travaux sont prévus fin octobre :

- dans l'aire de jeux pour réaliser une structure béton pour la stabilité du mobilier et sous les tables de ping-pong,
- dans la cour de l'école pour la réalisation de l'accessibilité du bâtiment par des travaux d'enrobée
- entre la cour de l'école et l'aire de jeux, par la création d'une liaison une pente douce pour l'accès directe entre l'école et la place de jeux

➤ MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de notre plan pluriannuelle de mise en accessibilité de nos bâtiments, il nous reste la mairie à mettre aux normes.

Aujourd'hui, afin de passer à la concrétisation de cette opération, monsieur le maire propose au conseil municipal de lancer un appel à candidature pour le choix d'un maître d'oeuvre

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- La prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'accessibilité à la mairie
- D'autoriser monsieur le maire à lancer un appel à candidature pour le choix du maître d'oeuvre, et à signer tout document à intervenir.

POINT 3 – PROGRAMME DES TRAVAUX ET PREVISION DE COUPE ONF



L'ONF suggère des coupes de vieux bois et de bois irrégulier dans les parcelles 4, soit 87m³ de bois d'œuvre, 120 m³ de bois d'industrie et 32 m³ de copeaux.

La recette brute estimée se monte à 11 380 € HT.

Olivier Dauvergne, agent ONF, propose par ailleurs aux élus de renouveler la vente en contrat d'approvisionnement et d'adopter la délibération correspondante. Ce système assure à la commune une garantie d'écoulement.

L'ONF présente également un devis de 956 € HT correspondant aux frais afférant aux prestations d'assistance pour la coupe et les travaux de l'année

POINT 4 – URBANISME

➤ PERMIS DE CONSTRUIRE

- M PACHECO et Mme TABORDA : maison d'habitation, rue du Panorama

➤ DROIT DE RESOLUTION

Le maire informe le conseil municipal que sur les terrains situés rue du Vignoble, et ayant fait partie du lotissement communal de l'époque, un droit de résolution existe. Lors de vente ou succession, les notaires demandent la main levée définitive du droit de résolution. Le maire propose de lever ce droit de résolution pour l'ensemble des parcelles concernées à savoir section 2 n° 112 à section 2 N°120

Après délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'accorder la main levée définitive du droit de résolution inscrit au Livre Foncier.

POINT 5. – RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCSI

Le maire expose que, conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de la communauté de communes doit adresser chaque année, aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes au cours de l'exercice précédent.

Il présente le rapport d'activité 2015 de la CCSI qui détaille l'organisation, le fonctionnement, les moyens et les actions de la CCSI.



Après avoir entendu les explications, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2015 de la CCSI.

POINT 6 – RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU

Le maire présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau soumis par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Heimsbrunn et environs et consultable en mairie par les usagers.

Le maire donne quelques informations

- La qualité de l'eau a été conforme et les contrôles sur le réseau de distribution n'ont révélé aucune anomalie en 2015
- Avec 637 835 m³ d'eau facturés, la consommation a baissé de 17.3% en 2015, par rapport à 2014, alors que le nombre de clients est resté stable avec 5.173 foyers dans le périmètre du syndicat.
- Le réseau comprend 196 km de conduites, 540 branchements publics (dont 532 poteaux d'incendie) et 5.314 branchements particuliers et d'établissements publics.
- En 2015, 25 fuites ont été réparées dans un délai d'une journée. Sur 100 m³ d'eau pompés, 77 ont été facturés et 23 utilisés par les réseaux d'incendie ou perdus sur fuites.
- Le prix du mètre cube distribué à Froeningen s'élève à 3.73 € TTC.

DELIBERATION

En exécution du Décret 95-635 du 6 mai 1995, le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2015, établi par le président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Heimsbrunn et environs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport de l'exercice 2015 qui lui a été soumis par le président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Heimsbrunn et environs.

POINT 7 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CURAGE DES TABOURET SIPHONS

Plusieurs communes de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth souhaitent réaliser le curage de leurs tabourets siphons. Il est proposé aux communes le souhaitant de constituer un groupement de commande pour ces travaux. Le marché qui sera conclu prendra la forme de marché à bon de commande.

Une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché. La commune de Spechbach est désignée comme coordonnateur.

A ce titre, celle-ci est chargée d'organiser l'ensemble de la procédure de choix du titulaire.



Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la constitution du groupement de commande proposé,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante,

Désigne la Commune de Spechbach comme coordonnateur.

POINT 8 – DIVERS

- Inauguration Monument : Lecture par le maire du courrier de remerciements de la part de la présidente de l'association de rénovation du monument aux morts, Madame Christiane SCHULTZ, pour l'implication des conseillers durant l'inauguration. Ce fut une belle cérémonie.
- Le site internet est consultable depuis le mardi 27 septembre 2016. Il est nécessaire de communiquer sur cette mise en place. Mr Philipe LACOUR s'est proposé pour nous aider à reconstituer l'histoire du village.
- Nous apprenons avec plaisir que notre maitresse d'école à mis en place, avec les élèves, un journal des enfants. La question se pose quant à la publication de ce journal sur le site internet de la commune. Toutefois se pose la question sur le droit à l'image. Une attention particulière est demandée afin de le respecter.
- Apéro-concert : Ce fut un moment convivial entre les participants. De nouveaux habitants sont venus faire connaissance. Nous pensons reconduire cette initiative l'année prochaine.
- Le Noël des aînés est programmé pour le dimanche 11 décembre 2016.
- La rue des Jardins sera fermée pendant une semaine pour effectuer des travaux. Un arrêté sera publié pour prévenir les riverains.
- Le 12 octobre, nous aurons la visite de Mme GHAZARIAN, ingénieur au Service Rivières et Barrages du Conseil Départemental du Haut-Rhin au sujet des retenues d'eau.
- Catherine MERKLE souhaite connaître l'avis des conseillers pour la création éventuelle d'un conseil des anciens. La question sera reprise ultérieurement.
- Déborah MARTINS souhaite que l'on étudie la possibilité d'implanter des « boîtes à livres », sorte de bibliothèque en libre-service. La question pourra être revue lors d'une commission
- Déborah MARTINS signale qu'elle a observé que des communes voisines mettaient en place des panneaux « voisins vigilants ». Elle précise qu'elle se renseignera sur l'implication de tels panneaux si la commune souhaite en mettre en place.
- Dolorès ALLENBACH évoque aussi les différentes réunions qui ont eu lieu concernant le Plan d'occupation des sols intercommunal. Il sera nécessaire de transmettre aux élus, pour le prochain conseil municipal le PADD (programme d'aménagement et de développement.



L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 00

<p>Tableau des signatures</p> <p>Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal</p> <p>de la COMMUNE de FROENINGEN</p> <p>SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016</p>
--

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEIM Georges	Maire		
Franck ROMANN	Adjoint		Georges HEIM
Michel HARTMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		
Dolorès ALLENBACH	Conseillère		
Georges CLAERR	Conseiller		
Marie DORI	Conseillère		
Jean-Marc EBMEYER	Conseiller		
Fanny HEIM	Conseillère		Sonia WERTH
Guytaine ILLAN	Conseillère		
Jean-Claude KLEIN	Conseiller		
Deborah MARTINS	Conseillère		
Catherine MERKLE	Conseillère		
Yves SCHUELLER	Conseiller		
Frédéric ZIMMERMANN	Conseiller		



